



INFORMATION

Si vous avez été destinataire d'un courrier de la part du Département de la Haute-Saône, courant mai 2019, concernant le dispositif « 1000 semaines de vacances », merci de relire les conditions d'attribution figurant au verso de votre courrier, avant de déposer votre dossier en ligne.

Restant à votre disposition

Le Service Education-Jeunesse

Le Département de la Haute-Saône